**Traitement proposé pour les dépôts de clients (avances)**

Situation – Tu reçois un montant comme dépôt du client (par exemple 2 500 $)

* + Tu ne peux appliquer ce montant à une facture spécifique, probablement qu’elle n’existe pas encore;
  + Tu dois garder une trace détaillée de ce que tu as reçu ($$$) et de qui (Client), afin de pouvoir l’appliquer éventuellement (préparation d’une facture pour ce client).

Voici, en trois étapes dans le temps, la façon que je propose pour le faire :

* 1. **Moment de la réception du montant :**

Via le programme d’entrée de journal (), forcer la saisie du client (via le champ description). Les comptes impliqués seront obligatoirement les 2 comptes suivants :

**Dt Encaisse**

**Ct Revenus perçus d’avance**

*Note : En fonction du type (Dépôt de client) une programmation particulière pour forcer l’identification précise du client pour ainsi suivre les dépôts de clients. Le code & le nom du client devront apparaître de façon très nette dans la description au grand livre, pour le poste « Revenus perçus d’avance »*

* 1. **Moment de la préparation de la facture :**

Dans la préparation de la facture, le programme devra être en mesure d’identifier qu’il y a un montant dans les dépôts pour ce client et l’afficher. En fonction du montant en dépôt disponible (avance) et du solde de la facture, le programme devra permettre à l’utilisateur de saisir précisément le montant du dépôt à appliquer (total du dépôt, total de la facture ou tout autre montant inférieur au solde du dépôt -ET- inférieur au solde de la facture).

**Dt Comptes Clients (pour la totalité de la facture)**

**Ct Revenus de consultation**

**Ct Taxes perçues**

*Note 1 : Le programme de saisie devra analyser le compte « Revenus perçus d’avance » (transactions au grand livre) pour voir s’il y a un montant disponible à appliquer sur la facture qui est saisie et permettre à l’usager de valider/choisir le montant.*

*Note 2 : Actuellement, le programme déduit le montant du dépôt du montant total des Comptes Clients, ceci devra être changé pour* ***NE PAS*** *déduire le montant du dépôt des Comptes-Clients*

* 1. **Encaissement du montant détenu en « Revenus perçus d’avance » :**

Via le programme d’encaissement, avoir la possibilité d’indiquer qu’il s’agit d’un ‘transfert’ de « Dépôts clients » et encaisser avec un numéro de facture comme d’habitude. Il ne faudra pas débiter l’encaisse, car le dépôt client a déjà été saisie et déposer dans le compte Encaisse.

**Dt Revenus perçus d’avance**

**Ct Comptes Clients**

*Note 1 : Lors de la comptabilisation de l’encaissement, la description de la transaction au compte « Revenus perçus d’avance » devra être identique à la description générée par la réception du montant, pour ainsi ‘annuler’ le dépôt de client.*

**En conclusion :**

* Avec peu de modification de programme on arrive à nos fins
* Le programme de facturation sera en mesure de suggérer le montant à utiliser, s’il y a des fonds dans le compte « Revenus perçus d’avance» pour le client qui est facturé.
* L’approche proposée est simple et fiable.
* Il sera facile de concilier le compte « Revenus perçus d’avance »